

FOCUS ON RESEARCH AND TRAINING INSTITUTES

CENTRE DE RECHERCHES ECONOMIQUES APPLIQUEES*

I. — Les Objectifs du CREA

Le CREA, créé par décret No. 72-280 du 16 Mars 1972 poursuit trois objectifs.

A. — La Recherche

Selon l'article 2 du décret précité, le CREA a pour mission la recherche économique et sociale conçue dans le but d'une plus large contribution à la compréhension des problèmes de développement de l'Afrique. A cet effet, la recherche pourra s'intéresser à tous les domaines de la science économique de l'Afrique contemporaine et moderne, les instruments et techniques d'analyse, la politique économique et sociale, la planification et la programmation.

La préoccupation fondamentale du CREA, c'est de lier sa démarche à la recherche des solutions aux *problèmes sociaux* avec lesquels le Sénégal en particulier, et les pays africains en général sont confrontés ; il porte ainsi une attention particulière aux implications socio-économiques de la démographie, des mouvements des populations en général, de la croissance urbaine, des mutations du monde rural, des problèmes posés au plan social par le développement industriel, etc...

En d'autres termes, le CREA envisage la recherche économique comme le moyen de trouver des *solutions concrètes* aux problèmes humains liés au phénomène du développement.

Cette recherche est toujours entreprise dans une perspective pluridisciplinaire de manière à mettre en rapport notamment les économistes de différentes spécialités, et les juristes.

L'activité de recherche envisagée sous cet éclairage comportera deux principaux prolongements.

D'une part, ces recherches intéressent au premier chef les décideurs politiques qui ont besoin d'être fixés sur la solution à apporter aux nombreux problèmes ponctuels qu'ils ont à résoudre. Une grande partie des activités du CREA consistera donc à entreprendre des études à la demande des gouvernements ou d'organismes économiques ; autrement dit de jouer à l'égard de ces gouvernements et organismes le rôle de consultant.

D'autre part, le CREA entreprend des recherches de son propre mouvement selon un programme de recherches qui peut varier d'une année à l'autre. A cet effet, il est nécessaire qu'il collabore, *au plan extérieur*, avec des institutions nationales, régionales, ou internationales poursuivant des objectifs comparables aux siens. Cette collaboration peut revêtir différentes modalités : élaboration de projets communs,

* *Faculté des Sciences Juridiques et Economiques, Université de Dakar, Senegal.*

organisation commune de rencontres ou de séminaires ; coédition de publications scientifiques, etc...

B. — La Formation

La formation constitue le complément indispensable de la recherche. Le CREA l'assure à un double niveau :

D'abord, le CREA organise la *formation interne permanente*. Elle concerne principalement les étudiants inscrits au cycle de doctorat. Le CREA leur offre des structures pour les initier à la recherche ; il peut les associer à certaines de ses activités, par exemple aux séminaires qu'il organise, ou encore à la phase préliminaire des études qu'il entreprend (enquêtes, recherches de la documentation, élaboration des statistiques, etc...). En outre, le CREA se propose de publier, dans une collection à créer, les meilleurs mémoires et autres travaux élaborés par ces étudiants avancés.

Ensuite, le CREA assure la *formation à la demande*. A cet effet, il est disposé à assurer le recyclage et le perfectionnement des agents et chercheurs qui peuvent être mis à sa disposition soit par les gouvernements, soit par les organismes internationaux. Cette formation portera sur les méthodes de gestion et d'organisation des entreprises et de planification du développement. Le CREA offre ainsi aux pouvoirs publics et aux entreprises privées une formule souple, adaptée aux réalités socio-économiques leur permettant de garantir à leur personnel en permanence un niveau technique satisfaisant.

C'est dans le même esprit que le CREA organise des séminaires qui permettront aux cadres de l'Etat et des entreprises de faire le point, avec l'aide des spécialistes sur un ou des problèmes économiques déterminés.

C. — L'Encadrement des Chercheurs de Haut Niveau

La vocation du CREA, c'est aussi de contribuer à l'encadrement des chercheurs de haut niveau. Cet encadrement peut se faire selon les formules classiques de séminaires, rencontres, journées d'études au cours desquels sont abordés des questions d'un haut intérêt économique introduites par des spécialistes de haut rang.

Cet encadrement peut aussi se faire sous la forme d'un cours spécial ayant la structure de conférences.

A partir d'un thème déterminé les spécialistes pourraient en développer les différents aspects sous forme de conférence de deux heures chacune s'étendant sur une dizaine de jours. Un tel cours spécial pourrait intéresser, non seulement les cadres supérieurs du Sénégal et de la sous-région, mais aussi les cadres des autres pays d'Afrique et du tiers-monde.